

Ministère de la culture
Examen professionnel pour l'accès au grade de technicien d'art
de classe supérieure

session 2026

Épreuve écrite d'admission

26-MC-TACS-ECRIT-P

Cette épreuve d'admission consiste en une composition écrite notée à partir d'une question d'ordre général relative aux métiers d'art.
(durée : 2 heures)

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.
- Le candidat ne doit faire apparaître aucun signe distinctif dans sa copie, ni son nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.
- Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- Le candidat doit rédiger sa copie dans une seule et même couleur (bleu ou noir) : tout changement de couleur dans sa copie est considéré comme signe distinctif.
- Les feuilles de brouillon ou tout autre document ne sont pas considérés comme faisant partie de la copie et ne feront par conséquent pas l'objet d'une correction.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la culture
Examen professionnel pour l'accès au grade de technicien d'art
de classe supérieure

session 2026

Épreuve écrite d'admission

26-MC-TACS-ECRIT-P

SUJET :

Les journées du patrimoine témoignent notamment des savoir-faire des techniciens d'art. Quel est le rôle de ces journées dans la préservation et la valorisation de nos métiers ?

Vous illustrerez votre propos par des exemples concrets.